

ce No n'est No. 650 pas de Marat
il est d'un *Nomine* *Bardinaucien* *françois*
supralais

L'AMI DU PEUPLE,
JOURNAL POLITIQUE ET IMPARTIAL,
Par J.-P. MARAT, Auteur de l'Offrande à la
Patrie, du Moniteur, du Plan de Constitution,
et de plusieurs autres ouvrages patriotiques.

Vitam impendere vero.

De Jeudi 10 Mai 1792.

Perfidie abominable de Louis XVI, parjure à ses sermens. — Intrigues du cabinet des Thuilleries pour faire égorguer les Armées Françaises, pour replonger les Patriotes dans une affreuse servitude. — Intelligences secrètes de la Cour avec les Généraux de l'Armée, autorisés à ne point obéir au Maréchal Luckner. — Politique artificieuse de la Fayette. — Complicité du Roi et de la Reine avec les Fabricateurs des faux assignats à Passy. — Correspondances exactes des Ministres avec tous les Tribunaux. — Juges éniques vendus à la Cour. — Lettre à l'Auteur de l'Ami du Peuple.

Il n'est pas en Europe un seul homme éclairé, un seul homme de bonne foi, qui ne soit sincèrement persuadé de la perfidie du Gros Louis XVI. Chaque jour

ses complots criminels contre son peuple deviennent évidens. Sous le masque d'un patriotisme épuré, il présente l'oreille aux insinuations criminelles des enragés persécuteurs du bien public, et met en œuvre leurs projets sanguinaires pour assurer le succès de ses intentions homicides, et rétablir sur les débris du trône de la liberté le trône de l'altier despotisme ; il nomme des généraux dont il connoît l'attachement à sa personne et à son parti. Après les avoir instruits de ses desseins, il se plaît à semer entr'eux la division pour une insubordination certaine dans les différens corps qui composent nos armées. Il fait par ses coupables ministres donner des ordres particuliers aux généraux, aux colonels de ne point obéir aux premiers chefs, pour lesquels il affecte une confiance profonde. Chaque commandant reçoit des injonctions différentes, de manière qu'il n'est pas possible que les corps partiels se réunissent pour foudroyer les ennemis. Ce prince sanguinaire joue tous ses serviteurs, et s'embarrasse peu de les faire massacrer les uns par les autres, ou par les mains des émigrés et des Autrichiens. Il veut écraser les patriotes, et cimenter sur les ruines de la liberté l'autel d'un despotisme durable. Tous les moyens lui sont bons ; toutes les tentatives lui conviennent. Il brouille tout au dehors ; il divise, il désunit tout au dedans ; par-tout et sans cesse il corrompt, il empoisonne, il séduit ; il suborne tous les agens des corporations diverses. Pour parvenir à ses fins, il a prodigué l'or et les bienfaits aux membres de l'Assemblée Nationale dont il redoutoit l'influence patriotique.

C'est d'après cette vérité reconnue et confirmée de jour en jour, que j'ai dit, que j'ai prouvé que la

majorité des députés étoit gangrenée et vendue à la Cour; que j'ai démontré la nécessité de les punir exemplairement, et qu'il est intéressant au peuple de les massacrer, pour venger ses intérêts trahis, et mettre enfin des bornes à l'ambition avide des législateurs modernes conjurés contre son bonheur et sa tranquillité.

Qu'on suive les délibérations tumultueuses de l'Assemblée Nationale, il est impossible de ne pas s'apercevoir des coalitions des membres ministériels, royalistes, feuillantins : aussi quelles sont les opérations de l'Assemblée Nationale ? où sont ses décrets favorables au peuple ?

Après avoir donné le temps à nos ennemis de se fortifier et d'avancer sur nos frontières, Louis XVI, l'implacable persécuteur de son peuple, est venu proposer la guerre. L'assemblée nationale a décrété complaisamment et servilement son intention perfide, sans réfléchir aux pièges du monarque, qui sacrifieroit tout le sang des François, pour recouvrer la verge barbare du despotisme, sans faire attention que, puisque la guerre étoit inévitable et même nécessaire pour mettre un terme à nos maux, il falloit attaquer nos ennemis avant qu'ils pussent nous résister; mais ce plan étoit combiné, il étoit convenu. Aujourd'hui nous terrasserions encore facilement les Princes réunis contre nous, nous pourrions affranchir les Liegeois, les Brabançons, les Hollandois, la Flandre, toute la Germanie, et successivement l'Europe entière, eh bien la division est générale dans nos armées; la discorde règne parmi nos généraux; ils ne s'entendent point et ont ordre de ne point s'entendre. Les sots ! les

imbéciles ne voient pas que leur mort est assurée & que s'ils échappent au glaive des puissances réunies, il leur est impossible de se soustraire à l'indignation des patriotes et à la fureur des soldats qu'ils mènent à la boucherie ! Jouets et victimes des despotes, il faut qu'ils périssent dans la honte et l'ignominie.

Louis XVI n'a sollicité la guerre, que pour assurer son despotisme sur des colonnes inébranlables, que pour consommer la calamité des François, que pour consommer la calamité des François, que pour rendre plus puissants ses frères et les princes de son sang révoltés contre notre constitution.

On lui a fait sentir que déjà trop riche par l'Assemblée constituante, il le seroit encore bien davantage par les sommes prodigieuses qu'il demanderoit pour les frais de la guerre, sommes qui ne lui seroient point refusées par la législature souveraine, et qui le mettroient dans l'heureuse facilité de corrompre le reste des législateurs, qui sont à leur tour assez aveugles, assez avides, pour ne pas prévoir qu'ils ne pourront point échapper à la juste vengeance de la nation qu'ils trahissent.

Louis XVI a demandé récemment six millions pour les ministres; l'assemblée nationale sur le champ les a octroyés. Eh! pourquoi faire ces six millions? c'est sans doute pour acheter les suffrages des législateurs, qui conviennent secrètement de tout accorder pour s'enrichir eux-mêmes. Cette ruse est adroite. Mais quel est l'observateur assez épais, pour ne pas pénétrer ce dolo? En vérité le roi, les courtisans, les ministres et la plupart des législateurs sont bien stupides de croire que les Jacobins avec leurs yeux de Lynx ne

voient rien, ne pénétrèrent rien, et qu'on peut les tromper par des feintes si gauches; mais tels étoient les tri-devant grands, ils s'imaginoient que le peuple ne se doutoit de rien, ne savoit rien, pendant qu'eux seuls étoient des ignorans, ou que le peu qu'ils savoyent ils le tenoient du pauvre peuple qu'ils opprimoient et méprisoient.

Nous n'avons espérance que dans le Maréchal Luchter; mais il est évident que s'il fait son devoir, il déplaira bientôt à la cour, qui a le plus grand intérêt à le corrompre et à faire écraser pour nous asservir.

La Fayette, cet Auvergnac à deux faces, est bien embarrassé. S'il trahit la nation (comme on en est assuré, comme on s'y attend), il est perdu. Les grands ne lui auront pas d'ailleurs grande obligation; car s'ils le tenoient, ils le cruciferoient; et Louis XVI lui-même ne l'aime guère. Quant à Antoinette, elle est si fausse, qu'on ne peut au juste décider et prononcer de quel œil elle le voit. Elle a des intérêts pour se le conserver et pour s'en défaire.

Personne n'ignore aujourd'hui la complicité du roi et de la reine avec les fabricateurs des faux assignats de Passy. C'est par cette raison que cette affaire traînée en longueur sera assoupie, et que *Délessart*, malgré tous les chefs d'accusation prononcés par l'Assemblée nationale contre ce ministre perfide, sera blanchi.

C'est également par cette conséquence que *Duport-du-Terre* a été lavé, et qu'il a eu l'audace, d'accusé qu'il étoit, de devenir accusateur public, et de succéder à l'aristide de ce siècle, l'incorruptible *M. Robertspierre*.

Tous les ministres ne s'exposent guères continuant leurs trahisons, ils sont protégés, par la cour, par la pluralité des législateurs et par tous les tribunaux, qui ne sont composés que d'hommes de l'ancien régime, choisis au gré de la cour.

Je défie qu'on me prouve la capacité, l'équité, l'incorruptibilité des Juges qui président dans nos tribunaux modernes. Depuis les présidens jusqu'aux huissiers, tous sont généralement imbus des maximes anti-constitutionnelles. Placés; nommés pour suivre un nouveau code, ils ne suivent que l'ancien, en prononçant effrontément ce mot sacré : *la loi*. Les tribunaux sont un repaire d'ignorans, où la justice est mal et très-lentement administrée. Les escrocs, les avides sollicitateurs si déshonorés des anciennes jurisdiccions y font impunément des bassesses et des horreurs.

Lettre à l'Auteur de l'Ami du Peuple.

Monsieur,

Le public, comme les pauvres plaideurs, gémit de l'iniquité des juges de nouvelle date, qui semblent

favoriser les solliciteurs de mauvaise foi; les notaires frauduleux, les huissiers les plus diffamés.

Un sieur H. . . . chassé de l'oratoire après y avoir pris les ordres sacrés, après être tombé dans tous les écarts, s'est fait passer avocat, et a occupé au parlement. Libertin de profession, il a séduit les femmes qui lui déposent sa confiance, il les a trahies, pillées et déshonorées tour-à-tour. Lié depuis environ dix ans avec une femme mariée légitimement à Rouen, qu'il a enlevée, et que le mari cherche par tout, il a la plus grande influence dans les nouveaux tribunaux. Ami des juges, des greffiers, des huissiers, il poursuit audacieusement le cours de ses infamies. Père de plusieurs enfans avec la femme adultère qu'il fait passer pour son épouse, il vit publiquement avec elle rue Serpente. Pour subvenir à leurs communs besoins, il ne cesse de solliciter les juges, les avoués, les huissiers de la moderne judicature, vomit continuellement les impostures, les calomnies contre les plus honnêtes gens, les femmes les plus sages qu'il n'a pu déshonorer; il triomphe de toutes les accusations qu'il s'attire, et jouit avec impunité du fruit de ses abominations.

Un Th, rue Aubri-le-Boucher, na
le Vas, rue Saint-André-des-Arcs, hommes

affreux, concussionnaires de leurs parties qu'ils abusent, qu'ils déchirent; en qualité d'huissiers, sont protégés ouvertement par les tribunaux et les sections.

Voilà les hommes qui brillent dans ce nouveau code, et qui sont bien suffisans pour faire regretter les maximes de l'ancien régime. Il en est encore une foule de cette étoffe que nous nommerons et démasquerons dans nos prochains numéros. Il est important que les fonctionnaires de la nouvelle judicature soient épurés, et qu'enfin la justice soit rendue au peuple gémissant et désespéré.

J'ai l'honneur d'être, etc.

Blancet, membre de la Société des Jacobins;

8 Mai 1792.

MARAT, l'Ami du Peuple.

DE L'IMPRIMERIE DE MARAT